

COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL

03/12/2014

Le 03 décembre dernier, le conseil municipal s'est réuni sous la présidence de Christian LEOTY, Maire de la commune.

Les dossiers suivants ont été examinés :

- Plan complémentaire d'accessibilité à la voirie et aux espaces publics sur un échéancier de trois années dont la plupart des réalisations sera conduite en régie.
- Augmentation des participations financières des communes environnantes au fonctionnement de notre école publique avec fixation du coût annuel de prise en charge d'un élève de maternelle ou primaire à 500 €.
- Choix de confier à l'entreprise Combes la réfection du mur de soutènement du sentier qui conduit à la fontaine du Thuron : coût 17 500 € TTC.
- Tarif de fermeture et d'ouverture des vannes : 15 €.
- Fixation du montant du loyer annuel à l'hectare des conventions et baux de pâturages à 80 €, à compter du 01/01/2015, alors qu'il s'élevait auparavant à 43 €.
- Signature de quatre conventions pluriannuelles sur les sectionnaires de Chastres.
- Dénonciation d'une convention pluriannuelle avec un exploitant qui ne possédait pas le statut d'agriculteur.
- Renouvellement d'un bail emphytéotique de mise à disposition du bâtiment du presbytère à l'Evêché pour une durée de trente années à compter du 15 février 2015.
- Déclenchement d'une procédure de reprise d'environ quatre-vingts concessions abandonnées au cimetière d'Allanche.
- Principe d'adoption d'un projet de dénomination et numérotation des ruelles du village de Maillargues.
- Participations financières aux différents voyages scolaires :
Ecole publique 80 €/élève soit 1 520 €,
Collège M Peschaud 100 €/élève soit 500 €,
Collège NDO 100 €/élève soit 200 €.
- Echange d'une parcelle communale contre une parcelle privée en vue d'élargir la voie d'accès à une nouvelle construction de la rue du 19 mars 1962.
- Cession d'une parcelle de terrain communal à MME CHALMIN à Roche pour un prix de 5 € le m².
- Décision d'inscrire sur la plaque commémorative sise en l'église de Feydit les noms d'Antoine RODDIER et Sylvain MAURY décédés en Allemagne en 1944 et 1945.
- Acceptation du don d'un engin rail-route fait à la commune par l'Association « VOILE/RAIL/PATRIMOINE ».
- Calendrier des foires 2015 :
Mardi 13 janvier, Mardi 10 février, Jeudi 12 mars, Lundi 13 avril , Vendredi 15 mai, Jeudi 11 juin, Jeudi 18 juin, Jeudi 16 juillet, Lundi 17 août, Lundi 7 septembre, Mardi 22 septembre, Samedi 10 octobre, Samedi 24 octobre, Samedi 28 novembre, Mardi 22 décembre.

L'ensemble de ces propositions a été adopté.

Par ailleurs, un avant-projet de réhabilitation du quartier de la gare sur le tronçon du RD 309 compris entre le pont de la gare et le pont romain a été présenté :

enrochement/renforcement/réfection de chaussée départementale avec cheminement piétonnier, enfouissement des réseaux humides et des réseaux secs avec pose de candélabres, acquisition des bâtiment/terrains AURIOL et PUSSIEUX et aménagements paysagers divers. Maîtrise d'œuvre incluse, l'estimation financière s'élève à 258 000 € TTC, estimation dont il faudra déduire la participation départementale. Le maire a sollicité l'autorisation du conseil afin de déposer des demandes de subventions auprès des partenaires financiers habituels et proposé de prendre connaissance du projet et de son coût définitif avant de l'inscrire au budget 2015. Ce projet a été adopté à l'unanimité y compris les autorisations données au maire de procéder aux acquisitions immobilières correspondantes.

Cette réalisation s'inscrit dans une opération générale de réhabilitation et d'embellissement d'un quartier devenu un haut lieu d'accueil touristique puisqu'il est le siège de l'Office de Tourisme Intercommunal du Cézallier, le lieu d'implantation d'une borne camping-cars très fréquentée ainsi que le site d'une antenne de départ du vélorail.

La nécessité de procéder à la réfection des chaussées de Romaniargues et Coudour ainsi que l'inscription d'un projet définitivement chiffré au BP 2015 a également été actée.

Informations :

Depuis les difficultés inhérentes à la potabilité de l'eau, les conseillers ont été informés de la récente installation d'une pompe à chlore au réservoir d'Allanche pour un montant de 2 748 € TTC. Des contacts ont été pris avec le Syndicat des Eaux de La Grangeoune pour résoudre des problèmes du même ordre avec les villages de Chastres, Béteil et Feydit où l'eau est toujours impropre à la consommation.

Enfin le maire a fait part de la démission de Monsieur Marc Gandilhon, conseiller municipal, pour convenances personnelles.

